

UNEC MAG



53

Le journal des adhérents à l'UNEC

HAIR ARTIST AWARDS

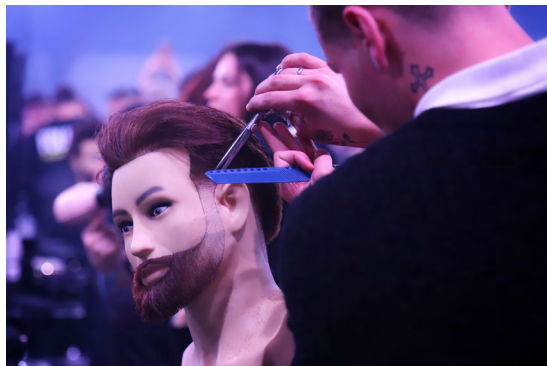
Rendez-vous au Mans
le 8 novembre !

JURIDIQUE

Comprendre la campagne
de contrôle DGT 2026

PRIX RSE 2025

Découvrez les lauréats



SOMMAIRE

TEMPS PARTIEL THÉRAPEUTIQUE Quelles règles pour les salons de coiffure ?	p. 5
ÉCONOMIE Carburant : un coup de pouce renforcé	p. 6-7
RÉGLEMENTATION Loi de simplification : ce qui change vraiment pour les salons de coiffure	p. 8-9
ARTISTIQUE Hair Artist Awards et Barber Artist Awards : les inscriptions sont ouvertes !	p. 11
JURIDIQUE Comprendre la campagne de contrôle DGT 2026	p. 12-13
FORMATION Donnez un nouvel élan à vos projets entrepreneuriaux	p. 15
RENCONTRE Gagnantes du prix RSE 2025	p. 16-18

UNEC MAG est une publication de
L'UNION NATIONALE DES ENTREPRISES DE COIFFURE
 36 rue du Sentier 75002 Paris – 01 42 61 53 24 – www.unec.fr
 ISSN 2275 – 0126 – Numéro 53 : juillet-août-septembre 2026
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : Christophe DORÉ
RÉDACTRICE EN CHEF : Carla CHANTILLON
RÉDACTRICE EN CHEF ADJOINTE : Anaëlle QUEINNEC

ONT CONTRIBUÉ À CE NUMÉRO : Benoît SCHEFFMANN,
 Arnaud LE GAL et Christelle PELKA
ÉDITION DÉLÉGUÉE ET RÉDACTION : éditthéma
MAQUETTE : Cécile GARLANTEZEC LIRIN
CRÉDITS PHOTOS :
 Pages internes ©Adobestock - Tous droits réservés.

Cher(e) collègue,

À l'approche de la période estivale, les entreprises de coiffure continuent d'évoluer dans un contexte économique qui appelle à la vigilance. Malgré les défis auxquels elles sont confrontées, elles démontrent chaque jour leur capacité d'adaptation, leur professionnalisme et leur engagement au service de leurs clients.



Dans ce contexte, les décisions qui concernent le coût du travail revêtent une importance particulière pour nos entreprises. Les récentes annonces relatives aux allègements de cotisations sociales interrogent légitimement les chefs d'entreprise de coiffure. Alors que les salaires poursuivent leur progression, chacun comprend la nécessité de préserver un équilibre permettant à la fois de soutenir le pouvoir d'achat des salariés et de préserver la capacité des entreprises à investir, à recruter et à former.

Pour l'UNEC, il est essentiel que les pouvoirs publics continuent à reconnaître le rôle économique et social des entreprises de coiffure. Notre secteur forme chaque année des milliers de jeunes, crée de l'emploi dans tous les territoires et contribue au dynamisme de l'économie de proximité. Les dispositifs favorisant l'apprentissage doivent être préservés et consolidés afin de maintenir cette dynamique vertueuse dont bénéficie l'ensemble de la filière.

L'UNEC reste également attentive aux réflexions engagées sur le financement de la protection sociale et sur les évolutions nécessaires pour mieux valoriser le travail. Ces débats méritent d'être menés avec pragmatisme et dans le respect des réalités vécues par les entreprises artisanales, qui constituent l'un des premiers employeurs de France.

La période estivale est souvent l'occasion pour chacun de prendre un peu de recul et de préparer les échéances de la rentrée. Pour autant, l'UNEC ne relâche pas sa mobilisation. Tout au long de l'été, nos équipes et nos élus demeurent pleinement engagés pour assurer leur mission de représentation, de défense et d'accompagnement des entreprises de coiffure.

Je vous souhaite à toutes et à tous un très bel été et une excellente lecture de ce nouveau numéro de l'UNEC Mag'.

Christophe Doré
Président de l'Union nationale des entreprises de coiffure

MCB

by Beauté Sélection

10TH
11TH
12TH
OCT.
2026



THE EVENT THAT SHAPES THE FUTURE OF HAIRDRESSING AND BEAUTY
PARIS - PORTE DE VERSAILLES

Temps partiel thérapeutique

Quelles règles pour les salons de coiffure ?

LE TEMPS PARTIEL THÉRAPEUTIQUE PERMET À UN SALARIÉ DE REPRENDRE OU DE POURSUIVRE SON ACTIVITÉ TOUT EN BÉNÉFICIANT D'UN TEMPS DE REPOS NÉCESSAIRE À SON RÉTABLISSEMENT. UN DISPOSITIF QUI CONCERNE PLEINEMENT LES ENTREPRISES DE COIFFURE.

Après un arrêt de travail ou lorsque son état de santé le justifie, un salarié peut être placé en temps partiel thérapeutique par son médecin traitant. L'objectif est de faciliter une reprise progressive de l'activité tout en tenant compte des capacités du salarié. En maintenant un lien avec l'entreprise, ce dispositif favorise également le maintien dans l'emploi et limite les risques d'éloignement durable du monde du travail.

Dans les salons de coiffure, où l'activité est souvent physique et soutenue, cette reprise progressive peut s'avérer particulièrement adaptée. Le salarié continue à exercer son activité, mais selon un volume horaire réduit. Les heures non travaillées peuvent être indemnisées par l'Assurance maladie sous certaines conditions. Le temps partiel thérapeutique peut concerner les salariés en CDI comme en CDD. Les travailleurs indépendants peuvent également bénéficier d'un dispositif similaire.

Pour l'employeur, plusieurs règles doivent être respectées. La nouvelle organisation du travail doit être formalisée par un avenant au contrat précisant notamment la durée du travail, les jours travaillés et les horaires retenus.

La charge de travail doit également être adaptée au temps de présence du salarié. Il ne s'agit pas d'effectuer le même volume d'activité en moins d'heures. L'employeur ne peut pas non plus



demander au salarié de compenser les heures non travaillées. Enfin, sauf accord de l'intéressé, aucun changement de poste ne peut être imposé pendant la durée du temps partiel thérapeutique. Pour aider les employeurs à s'y retrouver, l'INRS a publié un focus juridique détaillant le rôle de chacun : salarié, employeur, médecin traitant, médecin du travail ou encore CPAM. Une ressource pratique pour sécuriser les démarches et accompagner sereinement le retour à l'activité.



**VOUS POUVEZ LA CONSULTER
EN CLIQUANT ICI.**



Carburant : un coup de pouce renforcé

SALARIÉS, COIFFEURS À DOMICILE, CHEFS D'ENTREPRISE : LES PROFESSIONNELS QUI UTILISENT QUOTIDIENNEMENT LEUR VÉHICULE PERSONNEL POUR EXERCER LEUR ACTIVITÉ PEUVENT DÉSORMAIS BÉNÉFICIER D'UNE AIDE CARBURANT PORTÉE À 100 €. UN SOUTIEN FINANCIER QUI CONCERNE DE NOMBREUX ACTEURS DE LA COIFFURE.

Face à la hausse durable des coûts de déplacement, le Gouvernement a décidé de renforcer l'aide aux carburants destinée aux « *grands rouleurs* ». Depuis le décret du 28 mai 2026, son montant est désormais fixé à 100 €, contre 50 € auparavant.

Une mesure qui peut concerner de nombreux professionnels de la coiffure. Entre les trajets domicile-salon, les déplacements liés à l'activité, les interventions à domicile ou encore les rendez-vous professionnels, la voiture reste souvent un outil indispensable au quotidien.

QUI PEUT BÉNÉFICIER DE L'AIDE ?

L'aide est accessible aussi bien aux salariés qu'aux travailleurs indépendants. Pour en bénéficier, le revenu fiscal de référence par part figurant sur l'avis d'imposition établi au titre de l'année 2024 doit être inférieur ou égal à 16 880 euros.

Le demandeur doit également utiliser un véhicule personnel dans le cadre de son activité professionnelle, y compris pour ses trajets entre le domicile et le lieu de travail. La carte grise du véhicule doit être établie au nom d'une personne physique et non d'une société. Par ailleurs, l'une des deux conditions suivantes doit être remplie :

- Réaliser une distance supérieure à 15 kilomètres par trajet domicile-lieu de travail (30 km aller-retour) ;
- ou parcourir plus de 8 000 kilomètres par an dans le cadre professionnel.

QUELS VÉHICULES SONT ÉLIGIBLES ?

Le dispositif concerne les véhicules terrestres à moteur à deux, trois ou quatre roues équipés d'une motorisation thermique ou hybride non rechargeable. Les véhicules 100 % électriques sont exclus du dispositif.

UNE DÉMARCHE SIMPLE ET DÉMATÉRIALISÉE

La demande s'effectue exclusivement en ligne depuis l'espace particulier du site impots.gouv.fr avant le 30 juillet 2026. Après validation du dossier, le versement intervient généralement sous une dizaine de jours sur le compte bancaire du bénéficiaire. Attention : une seule aide peut être accordée pour un même véhicule.

DES JUSTIFICATIFS À CONSERVER

Comme pour tout dispositif d'aide publique, l'administration fiscale peut procéder à des contrôles. Les bénéficiaires doivent conserver pendant cinq ans les documents permettant de justifier leur éligibilité : justificatifs de domicile, éléments relatifs à l'activité professionnelle ou encore documents permettant d'attester des kilomètres parcourus.

À noter que l'aide gouvernementale grands rouleurs est une aide d'État distincte de la prime carburant employeur. Ces deux dispositifs sont cumulables.

Les autres aides disponibles

En complément de l'aide carburant « *grands rouleurs* », plusieurs dispositifs peuvent alléger vos dépenses liées à la mobilité ou aux charges du quotidien :

- La  **prime rétrofit** pour convertir votre véhicule thermique en électrique et réduire durablement votre facture de carburant.
-  **L'aide pour le kit bioéthanol** pour passer à un carburant moins cher.



À SAVOIR

Avant d'effectuer votre demande, vous pouvez vérifier votre éligibilité grâce au simulateur disponible en [cliquant ici](#).

Loi de simplification : ce qui change vraiment pour les salons de coiffure

SI LA LOI DE SIMPLIFICATION COMPREND DE NOMBREUSES MESURES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES DESTINÉES À ALLÉGER LE QUOTIDIEN DES ENTREPRISES, CET ARTICLE SE CONCENTRE SUR LES DISPOSITIONS SOCIALES ET LES ÉVOLUTIONS DES BAUX COMMERCIAUX QUI CONCERNENT DIRECTEMENT LES PROFESSIONNELS DE LA COIFFURE. EXPLICATIONS.



Après plus de deux ans de débats et une validation par le Conseil constitutionnel, la loi de simplification de la vie économique est entrée en vigueur le 27 mai 2026. Son ambition : alléger les contraintes administratives qui pèsent sur les entreprises et leur permettre de se concentrer davantage sur leur activité. Pour les salons de coiffure, plusieurs dispositions apportent des évolutions concrètes qui

participent à une logique largement attendue par les artisans : moins de formalités, davantage de souplesse et des démarches simplifiées.

DES OBLIGATIONS SOCIALES ALLÉGÉES

Parmi les mesures phares figure la réforme de l'information préalable des salariés en cas de cession d'un fonds de commerce. Jusqu'à présent, en cas de vente d'un salon, les entreprises

de moins de 250 salariés devaient informer leurs salariés afin qu'ils puissent, s'ils le souhaitent, présenter une offre de reprise. Souvent jugée complexe et peu adaptée aux très petites entreprises, cette obligation est désormais simplifiée afin de sécuriser les transmissions tout en préservant l'information des équipes. Très concrètement, pour les entreprises de moins de 50 salariés, l'employeur doit informer les salariés au moins 1 mois avant la vente (contre 2 mois auparavant). Les entreprises d'au moins 50 salariés à 250 salariés ayant un CSE n'ont quant à elle plus l'obligation d'informer directement les salariés. Elles sont néanmoins soumises à l'obligation d'informer et de consulter le CSE.

Autre simplification : le règlement intérieur n'aura plus à être déposé auprès du conseil de prud'hommes. Une formalité administrative disparaît ainsi du quotidien des employeurs. La loi supprime également la déclaration d'apprentissage. Une mesure qui concerne directement la coiffure, profession fortement engagée dans la formation des jeunes et l'alternance.

Enfin, certaines obligations d'information de l'inspection du travail dans le cadre des groupements d'employeurs disparaissent, participant là encore à l'allègement des démarches.

DES LOYERS ET DES LOCAUX PLUS FACILES À GÉRER

La loi apporte également plusieurs évolutions en matière de baux commerciaux, un sujet particulièrement sensible pour de nombreux salons. Le locataire pourra désormais demander la mensualisation de son loyer commercial. Une mesure qui peut faciliter la gestion de la trésorerie, notamment pour les petites structures. Le dépôt de garantie fait également l'objet d'un encadrement avec un plafonnement de son montant et des règles plus précises concernant sa restitution.

Autre nouveauté importante : dans les établissements recevant du public de moins de



300 m², certains travaux pourront être réalisés sur la base d'une déclaration de conformité certifiée par un tiers, sans passer par une autorisation préalable.

Les PME et les très petites entreprises bénéficieront également d'un accompagnement avant certains contrôles d'ouverture. Une sous-commission spécialisée pourra aider les dirigeants à vérifier la conformité de leur établissement en matière d'accessibilité et de sécurité.

DES AVANCÉES À SUIVRE

Ces mesures ne résoudront pas à elles seules l'ensemble des difficultés rencontrées par les entreprises de coiffure. Elles constituent néanmoins des avancées concrètes en faveur d'une simplification des démarches administratives et d'une meilleure prise en compte des réalités des petites entreprises.

L'UNEC continuera d'accompagner les professionnels dans la compréhension et l'application de ces nouvelles dispositions afin que chaque salon puisse en tirer pleinement parti.

LA NOUVELLE APPROCHE PRO DE LA COLORATION.

French Blending™

Ne couvrez plus les cheveux blancs. Estompez-les.
Effet multidimensionnel. Repousse harmonieuse.



L'ORÉAL
PROFESSIONNEL
PARIS

Droits mannequins valables jusqu'au 28 février 2028.
L'Oréal France SNC - 30 rue d'Alsace 92300 Levallois-Perret - 919 434 894 RCS Nanterre.

Concours

Hair Artist Awards et Barber Artist Awards : les inscriptions sont ouvertes !

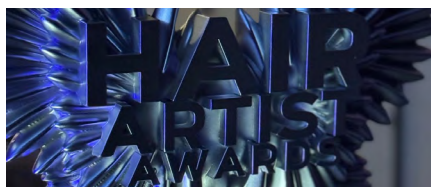
LE 8 NOVEMBRE 2026, LE CENTRE DES EXPOSITIONS DU MANS ACCUEILLERA UNE NOUVELLE ÉDITION DES HAIR ARTIST AWARDS ET BARBER ARTIST AWARDS. LES INSCRIPTIONS SONT DÉSORMAIS OUVERTES POUR CE RENDEZ-VOUS INCONTOURNABLE QUI MET EN LUMIÈRE LES TALENTS DE DEMAIN.

Plus de 500 compétiteurs issus d'environ 150 centres de formation sont attendus pour cette cinquième édition ! Organisés par l'UNEC Concours, présidée par Raphaël Perrier, les Hair Artist Awards se sont imposés comme l'un des plus grands concours de coiffure du pays.

Véritable vitrine de l'excellence française, le concours permet aux apprentis de démontrer leur maîtrise technique, leur créativité et leur capacité à évoluer sous la pression de la compétition. Tout au long de la journée, les candidats s'affrontent lors de plusieurs épreuves qualificatives avant la désignation des grands vainqueurs.

À leurs côtés, les Barber Artist Awards poursuivent leur développement après une première édition remarquée. Dédié aux apprentis spécialisés dans l'univers du barbering, ce concours met à l'honneur les techniques masculines et l'exigence propre à cette discipline en plein essor.

Au-delà de la compétition, les Hair Artist Awards constituent un véritable temps fort pour la profession. Apprentis, formateurs, maîtres d'apprentissage, chefs d'entreprise et passionnés de coiffure s'y retrouvent pour partager leur passion du métier et découvrir les dernières tendances artistiques.



Les lauréats bénéficieront d'une reconnaissance nationale particulièrement valorisante pour la suite de leur parcours professionnel. Chaque édition révèle de nouveaux talents et confirme le rôle du concours comme tremplin vers l'excellence.

 **RETROUVEZ L'ENSEMBLE DES INFORMATIONS PRATIQUES ET L'ACTUALITÉ DU CONCOURS SUR LE COMPTE INSTAGRAM @HAIRARTISTAWARDS.**

Comment s'inscrire ?

LES INSCRIPTIONS AUX HAIR ARTIST AWARDS ET BARBER ARTIST AWARDS sont ouvertes jusqu'au 12 octobre 2026, dans la limite des places disponibles. Pour participer, les candidats doivent compléter leur dossier d'inscription sur le site de l'équipe de France de coiffure en  **cliquant ici.**



Travailleurs indépendants

Comprendre la campagne de contrôle DGT 2026

UN AN APRÈS LA MOBILISATION INITIÉE PAR L'UNEC EN JUIN 2025, QUI AVAIT LARGEMENT SENSIBILISÉ LA PROFESSION ET FÉDÉRÉ DE NOMBREUX AUTRES SECTEURS AUTOUR DE LA LUTTE CONTRE LA CONCURRENCE DÉLOYALE, LA DIRECTION GÉNÉRALE DU TRAVAIL LANCE UNE CAMPAGNE NATIONALE CONSACRÉE AU RECOURS ABUSIF AUX TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS, DANS TOUS SECTEURS CONFONDUS. UNE DÉMARCHE QUI VISE À LUTTER CONTRE LES SITUATIONS IRRÉGULIÈRES SANS REMETTRE EN CAUSE LES PROFESSIONNELS EXERÇANT LEUR ACTIVITÉ DANS LE RESPECT DE LA RÉGLEMENTATION.

Le recours aux travailleurs indépendants fait partie de la réalité économique de nombreux secteurs d'activité. Dans la coiffure, il peut notamment concerner des professionnels exerçant à leur compte, dans le respect des règles applicables à leur statut. D'ailleurs, au fil des années, les formes d'exercice du métier se sont diversifiées.

Coiffeurs à domicile, professionnels indépendants ou encore location de fauteuil : ces modèles sont parfaitement autorisés lorsqu'ils respectent le cadre légal.

En revanche, certaines situations peuvent conduire à un détournement du statut d'indépendant. C'est précisément ce que la Direction générale du travail souhaite identifier à travers

sa campagne nationale 2026 consacrée au recours abusif aux travailleurs indépendants.

UNE VIGILANCE PARTICULIÈRE SUR LE LIEN DE SUBORDINATION

Le principal critère examiné par l'administration reste l'autonomie réelle du professionnel. Un travailleur indépendant doit pouvoir organiser librement son activité, fixer ses horaires, développer sa propre clientèle et exercer sans lien de subordination à l'égard du salon dans lequel il intervient.

À l'inverse, lorsqu'un professionnel travaille exclusivement pour un salon, applique les horaires imposés par celui-ci, suit ses consignes quotidiennes et ne dispose pas d'une véritable indépendance dans l'organisation de son activité, la situation peut être requalifiée en contrat de travail. Chaque situation est analysée au cas par cas par les services de contrôle.

PRÉSERVER UNE CONCURRENCE LOYALE

Cette campagne n'a pas vocation à cibler les professionnels qui respectent la réglementation

ou les indépendants exerçant légitimement leur activité. L'objectif affiché par les pouvoirs publics est avant tout de lutter contre les situations irrégulières et contre certaines formes de concurrence déloyale. Lorsqu'un professionnel exerce l'activité de coiffure sans respecter les obligations sociales, fiscales ou professionnelles applicables, ce sont l'ensemble des entreprises en règle qui peuvent être pénalisées.

Pour les chefs d'entreprise qui emploient leurs salariés conformément au droit du travail ou qui collaborent avec de véritables indépendants, cette campagne constitue donc avant tout une démarche d'assainissement du marché.

En cas de recours abusif au statut de travailleur indépendant, les conséquences peuvent être importantes : requalification en contrat de travail, rappels de cotisations sociales ou encore sanctions administratives et pénales.



**POUR EN SAVOIR PLUS,
VOUS POUVEZ CONSULTER LA NOTE
EXPLICATIVE DU MINISTÈRE DU TRAVAIL
EN CLIQUANT ICI.**



PLANITY^{PRO}

- ✓ **Une plateforme de réservation 24h/7j**
aux 15 millions d'utilisateurs, sans commission
- ✓ **Un agenda connecté**
pour une gestion optimale de vos rendez-vous
- ✓ **Un logiciel de caisse**
pour gérer simplement votre activité

+60 000 professionnels ont transformé leurs journées avec Planity.

➤ Rejoignez-les



I2CR

Donnez un nouvel élan à vos projets entrepreneuriaux

CRÉER, DÉVELOPPER, TRANSMETTRE : QUELLE QUE SOIT L'ÉTAPE DE VOTRE PARCOURS, L'INSTITUT COIFFEUR CRÉATEUR REPRENEUR (I2CR) VOUS APPORTE LES OUTILS, LES MÉTHODES ET LES CONSEILS POUR FAIRE GRANDIR VOS AMBITIONS. UNE FORMATION PENSÉE PAR ET POUR LES PROFESSIONNELS DE LA COIFFURE.

Être un excellent coiffeur ne suffit pas toujours pour devenir un chef d'entreprise accompli. Gestion, développement commercial, management, transmission... autant de sujets qui ne s'improvisent pas. C'est précisément pour répondre à ces enjeux que l'UNEC a créé l'Institut Coiffeur Créateur Repreneur (I2CR).

L'I2CR est un véritable partenaire de parcours. Son objectif : permettre à chaque professionnel de la coiffure de sécuriser ses projets et de prendre les bonnes décisions au bon moment. Vous souhaitez ouvrir ou reprendre un salon ? L'I2CR vous aide à bâtir un projet solide, à construire votre business plan et à en valider la viabilité économique. Votre entreprise est déjà lancée ? Les formations vous donnent les clés pour mieux piloter votre activité, renforcer votre organisation et développer votre rentabilité.

Vous envisagez d'ouvrir un deuxième salon, de structurer votre croissance ou de faire évoluer votre modèle économique ? Le parcours « *développeur* » vous accompagne dans cette nouvelle dimension entrepreneuriale. Et parce qu'une carrière se prépare jusqu'à sa dernière étape, l'I2CR

propose également des sessions dédiées aux dirigeants qui souhaitent transmettre ou vendre leur salon dans les meilleures conditions.

PROCHAINES SESSIONS : À VOS AGENDAS !

L'automne 2026 sera marqué par trois rendez-vous destinés aux professionnels qui souhaitent passer à l'action :

- 28 et 29 septembre 2026 à Saint-Herblain (présentiel) : session « *cédant* » ;
- 19, 20 et 26 octobre 2026 à Paris (format hybride) : session « *développeur* » ;
- 9 et 10 novembre 2026 à Paris (format hybride) : session « *cédant* ».

Des formations concrètes, des échanges entre professionnels, des outils directement applicables dans votre entreprise et un accompagnement sur mesure : autant de bonnes raisons de rejoindre l'I2CR. Vous pouvez vous inscrire en envoyant un mail à i2cr@unec.fr.

 **RETROUVEZ TOUTES
LES INFORMATIONS RELATIVES
À L'I2CR EN CLIQUANT ICI.**

Prix RSE

L'engagement au féminin

LA DEUXIÈME ÉDITION DU PRIX RSE DE L'UNEC, AVEC LE SOUTIEN D'AG2R LA MONDIALE, A LIVRÉ SON PALMARÈS : IL EST EXCLUSIVEMENT FÉMININ, RÉCOMPENSANT QUATRE DIRIGEANTES QUI MULTIPLIENT LES INITIATIVES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES AU SEIN DE LEURS SALONS. INSPIRANT !

Lancée le 8 décembre 2025, la deuxième édition du Prix RSE de l'UNEC a rendu son verdict, le 13 avril 2026. Créé afin de valoriser les salons de coiffure les plus engagés en matière de responsabilité sociétale des entreprises, ce concours est organisé avec le soutien d'AG2R La Mondiale, en partenariat avec Biowels et Ecoheads. Il reflète la mobilisation croissante d'une profession qui place les enjeux sociaux, environnementaux et sociétaux au cœur de son évolution.

Présidé par Fabienne Munoz, première vice-présidente de l'UNEC, le jury était composé d'expertes et d'experts de la coiffure et de la

responsabilité sociale des entreprises : Valérie Coissieux, présidente de l'UNEC Vaucluse ; Benjamin Stalter, co-président de l'UNEC 67 ; Alexandre Das Neves, responsable de développement Accords de branches chez AG2R La Mondiale. L'an dernier, trois des salons lauréats étaient dirigés par des hommes. Cette année, les quatre salons primés ne comptent que des femmes à leur tête. « *Leur engagement montre que la coiffure a un vrai rôle à jouer dans la transition écologique et sociale. Un juste retour des choses pour une profession largement féminisée* », souligne Christophe Doré, président de l'Unec. Passage en revue...

« Je n'utilise plus que des colorants naturels »

Prix  Initiative développement durable

Entreprise  Salon Espace carré zen (Labenne, Landes), ouvert depuis 13 ans.

Compte 5 salariées en comptant la dirigeante, dont 4 en coiffure et 1 en esthétique.

CE QU'ELLE EN DIT



Laëtitia Niemezyk :
« Quand j'ai ouvert mon propre salon, il y a 13 ans, après déjà 13 premières années en tant qu'associée dans une autre entreprise, travailler avec des produits

naturels n'était pas répandu, comme il n'était d'ailleurs pas très fréquent non plus

d'associer la coiffure avec l'esthétique. J'ai été parmi les premières. Ma conversion à une pratique naturelle s'est produite en deux temps. D'abord, j'ai commencé à me poser des questions sur toute la pétrochimie qui se cachait derrière des étiquettes décrivant des compositions de produits incompréhensibles. Ensuite, je me suis formée à la cosmétologie afin d'apprendre à fabriquer mes propres produits. J'ai alors pris conscience des dégâts que pouvaient causer les produits chimiques : sur les

clientes, sur moi, sur mes collaboratrices, sur l'environnement... Fini l'ammoniaque, terminée la paraphénylènediamine, la matière qui provoque les allergies dans les colorants chimiques. Je n'utilise plus que des colorants naturels : Hairborist, Gaïa, Kydra...

Mes collaboratrices, sensibles à la démarche, sont à leur tour formées aux techniques de coloration végétale. Et nous recevons régulièrement de nouvelles clientes,

de plus en plus attentives à ce qui est appliqué à leurs cheveux et à leur peau. Ce Prix RSE nous permet de poursuivre la mise en valeur de nos pratiques, dont nous parlons avec la clientèle et que nous mettons en avant sur nos réseaux sociaux. Au salon, nous avons aussi disposé des petits panneaux qui détaillent « ce qui se cache derrière nos prestations et nos tarifs », car il s'agit d'être transparent et pédagogue. »

« Tout le monde y trouve son compte »

Prix 🏆 Initiative environnementale

Entreprise 🏢 La coiffure de Pauline (Bernières-sur-Mer, Calvados), ouvert en octobre 2015.
Compte deux salariés plus la dirigeante.

CE QU'ELLE EN DIT



Pauline Lastelle :

« Quand j'ai repris le salon où je suis installée depuis un peu plus de 10 ans, je l'ai rapidement fait évoluer mais ça n'est qu'après avoir acheté les murs

que j'ai vraiment pu lui donner l'impulsion environnementale que je souhaitais depuis le début. En 2023, j'ai investi dans une rénovation complète des sols, des murs, des menuiseries. La vétusté des locaux commerciaux comme celui-là est un obstacle majeur sur le chemin de la transition énergétique que nous devons mener. J'ai également équipé de salon d'éclairages LED, de douchettes économes en eau, de sèche-cheveux de dernière génération, plus sobres en consommation d'électricité. Et pour le chauffage, j'ai fait installer un programmeur

qui permet de ne commencer à chauffer le salon qu'une heure avant l'ouverture. Nous avons également mis en place un système très détaillé pour nos fiches clients, qui permet de suivre et de prévoir la consommation des produits colorants au gramme près. Lutter contre le gaspillage des tubes de coloration s'inscrit dans une démarche plus globale de réduction des déchets : nous n'avons plus qu'un bac jaune pour le recyclable, nous approchons du zéro déchet non-recyclable et le bac de récupération des cheveux a été encastré dans le sol. Clientèle et personnel, tout le monde y trouve son compte. C'est pourquoi, quand j'ai pris connaissance de l'organisation de ce concours, je n'ai pas hésité à présenter la candidature de mon salon : nous cochons toutes les cases ! Ce Prix constitue une belle preuve de reconnaissance, un motif de fierté et, je l'espère, une source d'inspiration pour d'autres. »

« Des valeurs fortes d'inclusion d'éco-responsabilité et de solidarité »

Prix  Coup de cœur du jury

Entreprise  L'Indisciplinée (Reims, Marne), ouvert en 2021.

Compte 6 salariés dont la dirigeante.

CE QU'ELLE EN DIT



Pauline Luciani :

« J'ai appelé mon salon "L'Indisciplinée" car, lorsque j'étais salariée, mes patrons me disaient souvent que je ne faisais pas comme ils me demandaient de faire,

mais que ça marchait quand même ! L'objectif, en créant ce salon, c'était de proposer un concept différent de ce qui existait en y intégrant des valeurs fortes d'inclusion, d'éco-responsabilité et de solidarité. L'inclusion se décline sur deux plans : d'abord, la mise en place d'équipements permettant l'accueil d'une clientèle aux besoins spécifiques, ce qui m'a d'ailleurs valu un prix au Mondial de la Coiffure ; ensuite, le recrutement de stagiaires et d'apprentis en situation de handicap. L'éco-responsabilité, pour moi, c'est juste du bon

sens : par exemple, se préoccuper de l'impact écologique et sanitaire des produits que nous avons entre les mains à longueur de journées, ça me semble logique.

Quant à la solidarité, il se trouve que nous sommes voisins des locaux de l'association Saint-Vincent-de-Paul : nous cherchions des modèles, nous avons proposé aux bénéficiaires de venir. D'autres événements ont été initiés, nous offrons des coupes aux enfants en période estivale. Nous avons noué d'autres partenariats, avec le Secours Populaire, le Secours Catholique, l'Ordre de Malte, nous participons à des maraudes deux heures par mois, nous accueillons des jeunes de la mission locale en recherche d'emploi pour une coupe avant un entretien d'embauche... Nous organisons aussi, auprès de nos clients, des collectes de vêtements, de produits d'hygiène... Le salon est animé, les clients nous sont reconnaissants de cette bienveillance et, nous, nous sommes fiers de ce que nous réalisons ! »

Et aussi...

Prix  Initiative sociale.

Vanessa Tric, du salon Dessange à Toulon, a été primée pour la mise en place d'une organisation du travail favorisant un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle, tout en constituant un levier efficace pour le recrutement et la

fidélisation des équipes. Ainsi, le planning des salariés est aménagé afin qu'ils bénéficient d'un week-end de quatre jours, une semaine sur deux. Une disposition qui a particulièrement retenu l'attention du jury.



Parrainer ne vous a jamais autant rapporté...

Parrainez, économisez : le parrain adhérent et le filleul*
bénéficieront tous deux d'un tarif adhérent réduit à

-50%*



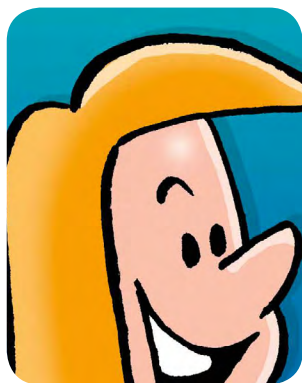
À deux, c'est mieux ! Rejoignez le Club UNEC.

* Conditions - extrait du règlement parrainage 2026 : pour qu'un parrainage soit considéré comme valide, il est nécessaire que le filleul n'ait pas été adhérent dans les 24 derniers mois précédant sa date d'adhésion et que le parrain soit à jour de sa cotisation d'adhésion 2026. L'offre accordée au parrain et au filleul est une réduction de 50% du montant de l'adhésion 2026 qui leur est applicable. Cette offre n'est pas cumulable avec d'autres offres promotionnelles, ni applicable à la tarification multi-établissement(s). Règlement complet sur unec.fr

ALERTE AVANTAGES

Soutien scolaire | Garde d'enfant | Endométriose | Coaching | ...

De quel avantage, pris en charge, avez-vous besoin aujourd'hui ?
Flashez et découvrez-les !



Une action à l'initiative des partenaires sociaux de la branche Coiffure

En partenariat avec